



ALBI24Heures - 8ème édition

Samedi 24 et Dimanche 25 Octobre 2020

Règlement 24Heures et 6Heures : (course uniquement)

Epreuves organisées par **ALBI24H** - adhérent FFA N° 081060

Circuit dans l'enceinte du Stadium d'ALBI : 283 Rue du Colonel Teyssier 81000 ALBI

Site: www.albi24h.com

Art.1 : ACCES

Avion : Aéroport Toulouse Blagnac

Train : Toulouse MATABIAU puis Train TER jusqu'à Albi.

Route : depuis Toulouse par autoroute A 68 ou Rodez par la N 88 et sortie 17

Art.2 : CIRCUIT

Boucle mesurée de 1500 mètres environ sur le même circuit que les Championnats du Monde 2019 - Mesurage officiel par un jury fédéral .

Totalement plat et entièrement éclairé.

Revêtement 1100 mètres bitume et 400 mètres environ sur piste en tartan.

Accompagnateurs à pieds ou en vélo sont strictement interdits sur le circuit sous peine de disqualification de leur coureur.

Art.3 : DEROULEMENT DES EPREUVES.

Départs : Samedi 24 Octobre - 10 heures 24Heures
14 heures 6Heures

Arrivées : Samedi 20 heures pour les 6 Heures -
Dimanche 9 heures pour les 24 Heures (**changement d'heure dans la nuit**).

Mesurage après le dernier tour du 6H et du 24H:

L'organisation fournira un objet marqué du numéro de dossard à chaque concurrent - le premier signal sonore indiquera aux coureurs la dernière minute de course - Au deuxième signal sonore qui indique la fin de l'épreuve, les coureurs devront s'arrêter et déposer l'objet au sol.

Des bénévoles positionnés sur le circuit surveilleront le dispositif jusqu'au passage des juges officiels qui viendront mesurer exactement la distance parcourue depuis le dernier passage de la ligne.

Réglementation Fédérale :

Pour les athlètes ne se trouvant pas sur le circuit (uniquement pour raisons médicales) au moment du signal sonore, la distance prise en compte sera celle enregistrée au dernier passage.

Un jury Officiel (juges régionaux ou fédéraux Hors stade, starter et chronométreurs) veillera au bon déroulement de l'épreuve et au respect du règlement.

La mise hors course, d'un coureur pourra être prononcée :

- uniquement par les officiels Hors stade en cas de non-respect du règlement, de comportement non sportif ou dangereux pour les autres coureurs.

- uniquement par le service médical, pour mauvaise condition physique constatée.

Les décisions du comité d'organisation ou du directeur de course, en accord avec les Juges arbitres Hors Stade seront irrévocables.

Art.4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Course à pied d'une durée de 24 heures, en individuel, ouverte aux athlètes, hommes et femmes, licencié(e)s ou non licencié(e)s FFA, dans les catégories Espoir, Sénior et Master (année 1998 et avant) en possession :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'un certificat médical autorisant la pratique de l'Athlétisme ou course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical autorisant l'Athlétisme ou la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée au World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Par mesure de sécurité nous ne pouvons accepter d'athlète catégorie « handicapés fauteuils ».

« **INSCRIPTION en LIGNE** » directement sur le SITE www.ALBi24h.com ou Klikego.com

ou par courrier à l'aide du **bulletin d'engagement officiel retourné SIGNE** et accompagné des documents demandés et du paiement .

Date limite d'engagement : 10 Octobre 2020

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place ou par téléphone

Art.5 : FRAIS D'ENGAGEMENT

- **55 €** pour les 24Heures - **40 €** pour les 6 Heures

Pasta party, petits déjeuners et repas à réserver sur le bulletin d'inscription

Paiement par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de : « **ALBI24H** »
Dossiers à envoyer : « ALBI24H » chez THIRIOT Didier 44 Rue E. Delacroix - 81160 - St-Juéry
Email : didier.thiriot2@orange.fr. Tel : 07 87 78 77 23

SEULS les dossiers complets seront VALIDES : Bulletin d'inscription émargé, paiement effectué, copie de la licence ou certificat médical valable daté de moins d'un an. La date de la POSTE faisant foi.

Attention : En cas de non participation à l'épreuve, votre inscription ne sera remboursée que contre présentation d'un document justifiant un cas de force majeure qui devra être envoyé au plus tard le 15 Octobre 2017. (Cachet de la poste faisant foi)

Les chèques seront encaissés, 7 jours avant l'épreuve soit le 17 Octobre

Art.6 : CHRONOMETRAGE

- ✚ Assuré par BREIZH CHRONO avec système de puce électronique à fixer au pied.
- ✚ Edition des résultats toutes les heures
- ✚ Affichage en direct sur panneau lumineux des informations suivantes : N° de dossard, distance, nombre de tours, place.
- ✚ Le port du dossard est obligatoire, dans son intégralité et doit être visible par les juges et le chrono.

Toute puce non récupérée à l'issue de l'épreuve sera facturée 20 € et entraînera la disqualification immédiate du coureur

Art.7 : RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement adapté à l'épreuve sera assuré pendant toute la durée de la course par l'organisation. Les accompagnateurs pourront ravitailler leur coureur uniquement dans la zone délimitée par l'organisateur à cet effet. **Pour respecter l'équité, le ravitaillement ou le changement d'équipement du coureur est STRICTEMENT LIMITE à la « zone ravitaillement perso.» définie par les officiels. L'accès au camping-car ou véhicule est donc formellement interdit aux athlètes pendant toute la durée de l'épreuve.**

Seuls les athlètes munis de leurs dossards et les accompagnateurs (munis de leur BADGE) auront accès à la salle de repos, de soins et de restauration.

Art.8 : ASSISTANCE MEDICALE

Équipe médicale : elle sera composée de médecin(s), secouristes, podologues...Un espace dédié sur le parcours (salle de l'Omepps) sera à disposition des seuls concurrents.

Mise hors course : elle peut être prononcée par l'équipe médicale si l'état de santé du compétiteur lui paraît incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

Art.9 : SALLE de REPOS

Une salle de repos avec quelques lits de camp sera mise à disposition pour les coureurs « Circadiens » à proximité du parcours. Prévoir duvet, couverture, matelas, cache lumière, bouchons d'oreilles.

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

Art.10 : ACCUEIL - RETRAIT DOSSARDS - REPAS

- Accueil, retrait des dossards :

Vendredi 23 Octobre de 16h à 20h30 et Samedi 24 Octobre de 7h à 9h30.

- Accueil des Camping-cars sur le parking **P3** vendredi **à partir de 14 h** - sans branchement électrique - (réservation à mentionner sur le Bulletin D'inscription)
- Douches, WC à proximité dans l'enceinte du stadium

Petit déjeuner et déjeuner à réserver à l'inscription

Accompagnateurs : Petit déjeuner Samedi et Dimanche **4 €**

Repas accompagnateurs : Samedi Midi et Soir : **10 €**

Repas de clôture Dimanche midi : **12 €**

Art.11 : HEBERGEMENT

Contactez THIRIOT Didier : tel 07 87 78 77 23 Email : didier.thiriot2@orange.fr

Art.12 : RECOMPENSES

- **6 Heures** : Remise des récompenses Samedi 24 Octobre à 21 Heures aux 3 premiers Hommes et Femmes scratch.
- **24 Heures** Remise des récompenses le Dimanche 25 Octobre vers 11h00 sous le Pavillon d'honneur pour les 3 premiers Hommes et Femmes ainsi que le 1^{er} Homme et 1^{ère} Femme de chaque catégorie.

Art.13 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte des courses hors-stade FFA.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Par son engagement, chaque coureur déclare être personnellement assuré et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout accident physiologique survenant pendant les épreuves ou en découlant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé ou en cas de vol.

Art.14 : DROIT D'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les images photographiques et les reportages vidéo réalisés pendant les épreuves dans le but de promouvoir « ALBI24H ». En vous inscrivant vous abandonnez votre « droit à l'image ».

Art.15 : CNIL

Conformément à la loi « informatique et liberté », du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Art.16 : RECLAMATIONS

En cours d'épreuve, l'athlète peut poser une réclamation auprès des juges arbitres. Seuls ces derniers ou le jury d'appel sont habilités à prendre les décisions qui s'imposent.

L'athlète peut également porter réclamation à la fin de l'épreuve auprès des juges arbitres pendant 30 minutes après la publication des résultats officiels.

Art.17 : SECURITE, ASSISTANCE, RESPONSABILITE

En cas de force majeure, de décision préfectorale, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou effractions.

Art.18 : ACCEPTATION REGLEMENT

Chaque concurrent inscrit et participant aux épreuves déclare avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Toute l'équipe ALBI24H vous souhaite une bonne course